



JEAN-PIERRE POUDON-STRUKTUR

Communauté d'agglomération UN PÉRIMÈTRE ÉLARGI POUR VOIR PLUS LOIN

Le 1^{er} janvier, la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse est née. Une opportunité formidable pour répondre aux défis de demain et développer l'attractivité de notre territoire. Éclairage.

Que s'est-il passé le 1^{er} janvier 2017 ?

Le 1^{er} janvier, Bourg-en-Bresse Agglomération a fusionné avec six autres intercommunalités (Bresse-Dombes-Sud-Revermont, Treffort-en-Revermont, La Vallière, Coligny, Montrevel-en-Bresse, Saint-Trivier-de-Courtes) et est devenue la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse.

Quelles sont les caractéristiques de cette nouvelle intercommunalité ?

La Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse rassemble 7 intercommunalités, soit 76 communes et 130 000 habitants. Cette nouvelle agglomération compte 119 conseillers communautaires* désignés par les conseillers municipaux des communes membres.

Qui dirige la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse ?

Vendredi 13 janvier 2017, les 119 élus membres du conseil communautaire se sont rassemblés à Ainterexpo pour élire le président, les quinze vice-présidents

et les dix conseillers délégués de la nouvelle Communauté d'agglomération. Jean-François Debat, maire de Bourg, a décroché la présidence avec 61 voix, contre 53 voix en faveur de Bernard Perret, maire de Viriat. Dans la foulée, les vice-présidents et conseillers délégués ont été désignés.

À travers les quatre pôles territoriaux de Montrevel-en-Bresse, Ceyzériat, Bourg-en-Bresse et Val Revermont, les élus locaux conserveront la maîtrise des décisions de proximité.

Que devient notre ville chef-lieu ?

La Ville de Bourg-en-Bresse reste évidemment un maillon essentiel du service public de proximité et également un maillon fort pour la nouvelle agglomération.

Avec l'élargissement de la Communauté d'agglomération, la coopération des communes du bassin de Bourg se trouve renforcée et un outil de développement harmonieux au service de tous est créé. Concrètement, la solidarité entre les communes sera accentuée et l'attractivité de notre territoire sera renforcée aux échelons départemental, régional et national.

* issus des différentes communes au prorata du nombre d'habitants et en garantissant à chacune au moins un représentant, quelle que soit sa taille.



SERGE BUATHIER

Le mot de

JEAN-FRANÇOIS DEBAT

PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

« Je serai le président de tout le territoire »

« Je serai à l'écoute de tous, de chaque commune et de chaque élu communautaire. Nous travaillons depuis dix-huit mois sur un projet commun. Ce soir, ce n'est pas la victoire d'un camp. Il n'y a pas pour ce territoire un projet de gauche ou un projet de droite. Il y a juste la volonté collective de bâtir un avenir commun. La Communauté d'agglomération doit être un accélérateur de projets. »



SERGE BUATHIER

Réseau de lecture publique : trouvez-lui un nom !

Le réseau des médiathèques change de nom. Participez au choix du nouveau patronyme de ce service qui regroupe la bibliothèque Camus, les médiathèques Césaire et Vailland. Parmi les trois propositions de noms suivantes, choisissez votre préférée : Intermed', MediabourK ou Médiathèques de Bourg. Vous pouvez également proposer d'autres appellations. Vous avez jusqu'au 21 mars pour retourner vos suggestions dans les boîtes mises à votre disposition dans chacune des médiathèques ; ou, en répondant au questionnaire en ligne, sur les pages Facebook des médiathèques et de la Ville et sur le site Internet de Bourg.

+ www.bourgenbresse.fr

QUINZAINE CITOYENNE

Inscrites dans une démarche de démocratie locale et de proximité, les rencontres de la « Quinzaine citoyenne » donnent l'occasion aux habitants d'évoquer, avec les élus municipaux, les sujets qui les préoccupent au quotidien.

Du 22 au 30 mars, les Burgiens pourront participer à quatre réunions de quartier à 18 h 30 :

- mercredi 22 mars : Grand Challes/Cimetière, au Restaurant Universitaire,
- jeudi 23 mars : Dîmes/Sardières, au lycée des Sardières,
- mercredi 29 mars : Terre des Fleurs, au centre social Terre en Couleurs,
- jeudi 30 mars : Centre (avec présentation du projet final d'Alsace-Lorraine), à la salle des fêtes.

+ www.bourgenbresse.fr

Pas de hausse d'impôts

Le Conseil municipal a décidé de ne pas augmenter en 2017 les taux de fiscalité pour la taxe d'habitation, le foncier bâti et le foncier non bâti.

Un don pour le patrimoine

Pour restaurer la toiture de la Chapelle des Jésuites, classée monument historique depuis 1983, la Ville de Bourg, l'association des Amis de la Chapelle et la Fondation du Patrimoine lancent un appel aux dons. 80 000 tuiles sont nécessaires pour les travaux. Pour faire un don, rendez-vous sur le site www.fondation-patrimoine.org/49046



DR

Couches écolos

La Ville fournit gratuitement, grâce au soutien financier de la Caisse d'allocations familiales, des couches jetables bio aux enfants accueillis dans ses neuf équipements Petite enfance. Choies en fonction de critères de développement durable, ces couches sont sans danger pour la santé des enfants et ont un impact réduit sur l'environnement. Sans composés allergènes, irritants ou toxiques, labellisées Oeko-tex®, les couches sont constituées à plus de 60 % de matières biodégradables.



ISTOCK

La rue Cassin inaugurée

Dans le cadre du projet de réaménagement du Carré Amiot, la rue René Cassin entièrement rénovée a été inaugurée le 11 février. 400 000 € T.T.C. ont été consacrés à la reprise des branchements d'assainissement, à la réfection de la voie de circulation et des espaces piétons, aux nouvelles plantations... Ces aménagements ont permis de conserver du stationnement des deux côtés de la rue, de maintenir la circulation dans le sens Vicaire/Notre-Dame tout en créant pour les bus un nouveau sens de circulation en direction de la rue Vicaire.



SERGE BUATHIER

Horodateurs nouvelle génération

Le parc d'horodateurs de la Ville a bénéficié ce début d'année d'une cure de jouvence. Désormais, 104 horodateurs sont implantés : 16 viennent d'être installés et 88 ont été mis à jour pour permettre le paiement par carte bancaire et la gestion des gratuités. Pour bénéficier de la première demi-heure gratuite sur voirie, il vous suffit de saisir sur l'horodateur le numéro d'immatriculation de votre véhicule. Attention, cette gratuité est accordée une seule fois par jour.



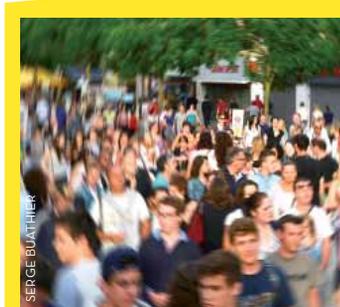
VILLE DE BOURG, SERVICE DES AÎNÉS

SORTIES PÉDESTRES POUR LES SENIORS

Avec le printemps reviennent les sorties pédestres pour les retraités de Bourg.

Organisées par le service des Aînés et des Personnes handicapées, ces sorties permettent de marcher 3 km en moyenne, selon le rythme, les envies et les possibilités de chacun. Le groupe est encadré par une infirmière et une animatrice secouriste et une voiture reste à disposition en cas de fatigue. Le transport jusqu'au lieu de promenade s'effectue en bus. Première sortie, jeudi 23 mars après-midi.

+ Service des Aînés et des Personnes handicapées : 04 74 42 45 73



40 967

Burgiens ont été recensés selon les derniers chiffres de l'INSEE fin 2016, soit une hausse de 1,18 % de la population municipale.

Vincent Duluc, Bressan de l'année

Reporter au journal *l'Équipe*, Vincent Duluc a signé une vingtaine de livres, dont *Un Printemps 76 sur l'épopée des Verts* qui lui a valu le prix Antoine Blondin. Un parcours récompensé par le titre de Bressan de l'année 2016 décerné par l'Académie de la Bresse. Clémentine Beauvais, auteur du livre *Les Petites Reines*, auréolé du titre de meilleur livre jeunesse 2015 par le magazine *Lire* a remporté le coup de cœur du jury. L'entreprise Renault Trucks, l'architecte Pierre Barillot, Séverine et Hervé Guillemot, exploitants de la ferme des Bois de But à Viriat sont les Bressans d'honneur de ce qui met en lumière les ambassadeurs de la Bresse.

La question : Que faire face à des chenilles processionnaires ?



La réponse :

La chenille processionnaire du pin peut provoquer de fortes réactions allergiques à cause de ses poils urticants qui se détachent facilement lors d'un contact.

Malgré les actions de prévention réalisées par la Mairie pour faire détruire les nids, cet insecte est encore bien présent sur le territoire. Il est donc possible de croiser le chemin des chenilles processionnaires lorsqu'elles descendent des arbres en file indienne pour s'enfouir dans le sol. Il ne faut en aucun cas les toucher à mains nues et en éloigner les enfants et les chiens. Si vous rencontrez une procession de chenilles ou un de leurs nids visibles dans les pins, signalez-le au service Hygiène et Santé publique de la Ville : 04 74 42 45 50 - shsp@bourgenbresse.fr

Opération séduction

Pour inciter les automobilistes de passage à revenir plus longtemps en terre bressane, l'Office de tourisme de l'agglomération a profité du chassé-croisé des congés d'hiver les 17 et 18 février sur l'autoroute A40 pour promouvoir le territoire sur l'aire de repos de Bourg-Jasseron.



Culture

FÊTE DE LA MUSIQUE

Rock, rap, folk, pop, jazz, musicien, chanteur solo ou en groupe... partagez vos talents avec le public de la Fête de la musique 2017. Vous avez jusqu'au 10 avril pour vous inscrire auprès du service actions culturelles de la Ville. La fiche d'inscription est téléchargeable sur le site de la Ville www.bourgenbresse.fr rubrique actualité.

+ Service actions culturelles
Hôtel Marron de Meillonas, 5 rue Teynière
04 74 42 46 00

François Belay
@francoisbelay 13 janv.

Décès de Pierre Ramboz, patron emblématique de la Brasserie du Français à Bourg et membre fondateur @AcaBresse dans sa 87^e année. Triste jour !

Ghislain Gros
@GhislainGros 27 janv.

Le congrès national #pompiers aura lieu à #bourgenbresse du 25 au 29/09/2018. 2 000 congressistes et 50 000 visiteurs attendus #ainterepo

Stéphanie Belpêche
@StephBelpeche 2 fév.

Interview avec l'ami @Luc_Jacquet pour la sortie de L'Empereur. Le retour douze ans après du cinéaste en Antarctique.